

**PROJET  
REGAIN****LA CFDT ASSIGNE EN  
JUSTICE LA DIRECTION !**

9 décembre 2025

**TROP DE TERGIVERSATIONS !**

**La CFDT assigne Orange France  
pour obtenir des négociations sur le projet REGAIN !**

Depuis de nombreuses semaines, la **CFDT** n'a cessé de réclamer l'ouverture d'une véritable négociation afin d'assurer aux salariés concernés par le projet REGAIN les meilleures conditions d'accompagnement possibles.

Dès le 21 juillet, la **CFDT** écrivait à Jérôme Henique pour demander, comme elle l'a fait au CSEC du 3 juillet, l'ouverture de négociations concernant l'accompagnement des salariés concernés par le projet,

En l'absence de réponse nous adressions une relance le 30 septembre pour réitérer notre demande de négociations. Le 24 octobre la Direction répondait à notre courrier sans aucune ouverture quant à une négociation.

**C'est pourquoi**, le 27 octobre, notre avocat a déposé une requête en procédure accélérée auprès du tribunal de Nanterre afin de faire appliquer nos accords et obtenir enfin l'ouverture de négociations locales garantissant l'accompagnement, notamment financier et en formation, des 20356 salariés impactés par le projet REGAIN.

**Le compte n'y est pas ...**

Le 21 novembre devant la détermination de la **CFDT**, la Direction finie par accepter l'ouverture officielle d'une négociation. Seulement le calendrier et l'imprécision du contenu de cette négociation ne correspondent pas du tout à nos attentes.

**La CFDT réclame de vraies négociations,  
pas un trompe l'œil**

Avec cette annonce d'une négociation aux contours très flous, la direction tente de reprendre la main et de mettre un peu de pression sur notre démarche juridique. C'est finalement une proposition totalement inacceptable.

Espérant ainsi mettre la **CFDT** dans un corner et nous faire reculer, la direction démontre une fois encore son absence totale de considération pour le dialogue social et les accords en vigueur dans notre entreprise !

Quand on lui demande sur quels sujets elle propose une négociation, la direction dit qu'on verra quand on y sera...

Quand on demande si la négociation sera bien menée avant que le projet soit mis en œuvre la réponse est : **NON !**

La **CFDT** vous le demande : est-il possible d'accepter une négociation qui n'aboutirait qu'après la prise effective de poste des salariés impactés ?

**Pour la CFDT la réponse est clairement NON**

Il est pour nous inacceptable de demander aux salariés de se positionner sans connaître les conditions d'accompagnement qu'elles soient financières ou de formation

**LA CFDT N'A PAS RETIRÉ SON ASSIGNATION !**

Nous avons donc, le 2 décembre, demandé au juge de rappeler le droit à Orange France et de contraindre la direction à respecter sa signature.

# Nous devons obtenir des négociations utiles, concrètes, ambitieuses et au plus proche des réalités des salariés impactés.

**La CFDT souhaite pouvoir localement négocier sur des sujets précis, à savoir :**

- Les alternatives possibles pour les salariés concernés par une mobilité (télétravail, réinternalisation, ...)
- Les besoins de formation, individuels comme collectifs
- Le suivi des parcours d'accompagnement (redéploiement, reclassement, ...)
- La fixation d'objectifs adaptés à la montée en compétences des salariés
- Les accompagnements financiers nécessaires
- L'analyse personnalisée de certaines situations pour trouver des solutions adaptées
- La mise en place de commissions locales de suivi

## La CFDT revendique :

- Un plan de formation dédié au projet REGAIN, avec un budget spécifique
- Des commissions locales de suivi dotées de moyens et de livrables concrets
- Des garanties contre toute mobilité géographique imposée
- Des conditions équitables pour les salariés changeant de métier (formation, primes, prise en charge des frais liés...)

**La CFDT le répète : il est temps d'agir conformément à nos accords.**

## Le retard accumulé est déjà trop important.

Nous voulons ouvrir les négociations immédiatement, dans l'intérêt de tous les salariés concernés par REGAIN.



Pour la **CFDT**, devoir en appeler au juge reste toujours une défaite pour le dialogue social.

L'accord du 5 mars 2010 est un des 5 textes fondamentaux signés au sortir de la crise sociale.

Être face à une direction qui 15 années plus tard tente de faire croire que tout ceci est loin derrière nous et que ces textes n'ont plus vocation à s'appliquer n'est pas supportable.

La **CFDT** n'est pas de ces syndicats qui font quasi systématiquement référence au lourd passé de notre belle entreprise. Nous ne sommes jamais dans une vision alarmiste par seul principe.

Nous croyons qu'un dialogue social de qualité est possible si tant est que la Direction souhaite comme nous créer les conditions nécessaires au bien-être au travail de l'ensemble des salariés.

Cependant, la direction ne jouant pas franc jeu, la **CFDT** a refusé de reculer et poursuit la défense de vos droits en s'assurant que les accords soient appliqués.

La **CFDT** et la Direction ayant défendu leur position devant le tribunal, nous sommes désormais en attente de la décision du juge. Verdict le 6 janvier 2026.

## À suivre ...



Toutes nos actus, réseaux, contacts et l'adhésion sont à l'intérieur de ce QR code !



**N'HÉSITEZ PLUS, CONTACTEZ-NOUS SUR L'ADRESSE :**

**cfdt.regain@orange.fr**